

Commune de La Verrerie

Assemblée communale du 28 mai 2024

Message

Projet d'investissement :
revitalisation de la Sionge

Revitalisation de la Sionge

La Sionge prend sa source sur la commune de Semsales au lieu-dit « Creux des Enfers » à une altitude d'environ 1'300 m et se jette dans le lac de la Gruyère, à Vuippens.

Sa partie supérieure se trouve en grande partie en forêt et dévale des pentes importantes. Après un tronçon relativement plat depuis la route cantonale Vulruz-Semsales (secteur Les Mosses - La Gissetta), une série d'importants seuils en béton permet le passage du cours d'eau sous l'autoroute, puis sous la voie ferrée des TPF. À noter également que ce tronçon du cours d'eau porte le nom de « Ruisseau des Mosses », avant de s'appeler « La Sionge », dans la plaine.

En 2014, les communes de La Verrerie, Sâles et Vulruz se sont alliées pour établir un projet de revitalisation de la Sionge. Une entente intercommunale entre ces trois entités a été créée afin de piloter ce projet et, par la suite, supprimer le « Syndicat de drainage de la Sionge » qui n'a d'ailleurs, depuis quelques années, plus d'activité en tant que telle. La Verrerie a accepté de participer à ce projet à condition que la question du collecteur des drainages de la commune soit prise en compte. L'abaissement du lit de la Sionge permettra d'assurer un meilleur écoulement dudit collecteur.

La revitalisation projetée commence en amont de la route cantonale Vulruz-Semsales pour se terminer au hameau de la Sionge, environ 100 m avant la route cantonale Vulruz-Romont.

Pour le secteur amont (Les Mosses), le cours d'eau présente un atterrissement important et des dépôts d'alluvions sous la route cantonale. Ces phénomènes ont provoqué des inondations sur la route menant à « l'Oasis des vétérans », empêchant son accès. Pour la partie aval, le non-écoulement des drains agricoles ont amené les agriculteurs à demander un curage du cours d'eau, comme cela fut réalisé à plusieurs reprises par le passé.



Toutefois, en application de la loi fédérale sur les eaux (LEauX), le Canton n'accepte plus les travaux d'entretien et a demandé la réalisation d'une revitalisation du cours d'eau.

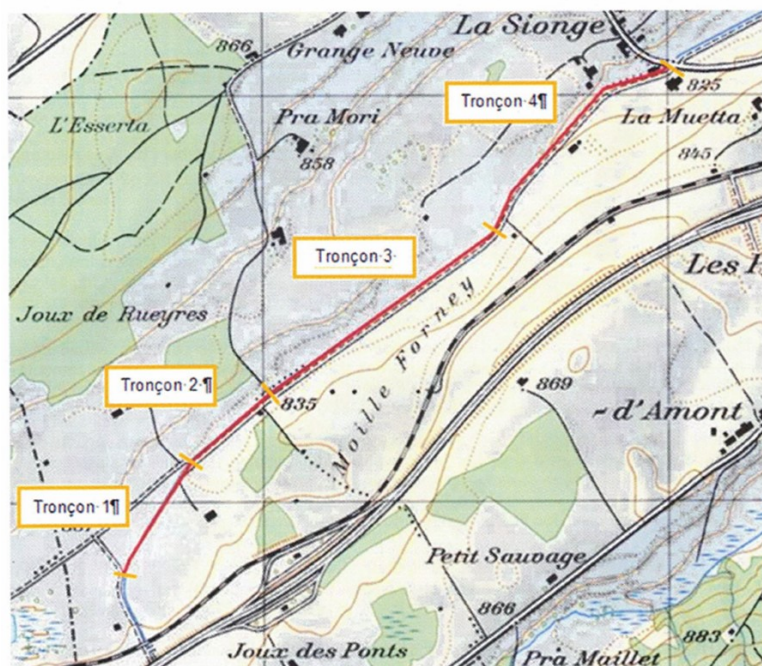


Figure 1 : Découpage des tronçons principaux (source Swisstopo, CN25)

À l'intérieur du périmètre du projet, quatre tronçons ont été définis dont les pentes sont variables et souvent très faibles, ce qui occasionne des atterrissements importants et une remontée des niveaux d'eau. Les quatre tronçons représentent une longueur d'environ 2 km. Les drains, en particulier sur le tronçon 3 (pente très faible), ne fonctionnent plus correctement et les parcelles sont souvent saturées d'eau.

Le projet sera réalisé en trois étapes, soit le secteur des Mosses, l'aval jusqu'à la porcherie de la Sionge et le collecteur de la Verrerie.

Collecteur La Verrerie

Après étude de trois variantes, celle d'un nouveau collecteur a été retenue. Les travaux de revitalisation permettront la récupération des drainages existants, de la zone jusqu'à son déversement dans la Sionge.

Valorisation des terres

La revitalisation de la Sionge exige des excavations importantes, soit environ 14'000 m³. Une valorisation sur ou hors site des terres excavées est donc souhaitée dans son intégralité, du moins pour les horizons A et B, d'un point de vue économique, écologique et afin de satisfaire à l'ordonnance sur les déchets.

Aspects fonciers

Espace réservé aux eaux (ERE)

Pour ce projet, l'espace réservé aux eaux (ERE) a été admis à 15 m, soit 7.50 m de part et d'autre de l'axe du cours d'eau. Actuellement le domaine public des eaux (cantonal) varie de 9 à 13 m.

Propriétaires touchés

Sur certains tronçons, le projet d'élargissement du cours d'eau empiète sur les propriétés privées adjacentes ; il s'agit d'une surface d'environ 7'000 m². Ces emprises seront échangées, voire vendues, et rattachées au domaine public. Les propriétaires et locataires devront respecter les contraintes liées à l'exploitation de tels espaces. Des conventions seront signées avec tous les propriétaires touchés par la revitalisation ; à l'heure actuelle, ces derniers ont tous donné leur accord par écrit. Cette phase est importante pour le groupe de travail de l'Entente, qui peut enfin reprendre et faire avancer le projet, son étude de détail, sa mise à l'enquête et ensuite son exécution.



© Pierre Morand



© Pierre Morand

Ruisseau « Les Mosses »

Dans le courant du 2^e semestre 2022, le Conseil communal de Sâles a été approché par les propriétaires de « l'Oasis des vétérans » étant donné que l'accès à leur propriété n'était plus garanti au moment où la Sionge (ruisseau des Mosses) sortait de son lit. Le Service de l'environnement (SEn) a alors été abordé afin de trouver une solution pour remédier à ce problème.

Une étude a été confiée au bureau Triform SA, où il en est ressorti que ce ruisseau n'avait plus de retenue de matériaux en amont de la route cantonale Vaulruz-Semsales et, de ce fait, obstruait partiellement la buse sous la route cantonale. Les matériaux se déposaient alors sur le premier tronçon du ruisseau, en aval de la route cantonale. Ceci a provoqué un atterrissement im-

tant qui empêche l'eau de s'écouler par gravité et inonde donc les parcelles sur la rive droite.

Le projet présenté prévoit la réalisation d'un dessableur en amont de la route cantonale, un abaissement du profil du lit, le dragage du fond, le faucardage et une stabilisation du pied de berge. De plus, il est prévu de réaliser un andain de protection sur la rive droite afin de protéger au maximum la parcelle 340 RF Sâles, ainsi que l'accès à « l'Oasis des vétérans ».

Cet investissement concerne les communes de Sâles et de Semsales. Le SEn a d'ores et déjà annoncé que ces travaux pourront être pris en compte dans le cadre de la revitalisation de la Sionge, donc subventionnés à 95%.

Coût total des travaux et subventions

Les différentes études de ce projet ont débuté en 2015, et des coûts ont déjà été pris en charge par les trois communes (CHF 206'000.— au total). Les coûts de chaque tronçon ont été estimés sur la base de prix actuels de soumission et avec un taux adapté de la TVA à 8.10%, dès le 1^{er} janvier 2024. Les prix tiennent compte d'un potentiel de gestion des terres in situ. C'est ainsi qu'un montant brut de CHF 4'750'000.— a été calculé.

Actuellement les subventions fédérales et cantonales pour la revitalisation sont fixées à 80%. Avec la nouvelle loi fédérale pour la protection des eaux qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2025, la subvention passera à 95%. A noter que le Grand Conseil a déjà voté et accepté un décret dans ce sens, pour le Canton de Fribourg. C'est donc sur ce nouveau taux que le financement est présenté. De plus, la Commune de Sâles, étant la Commune siège dudit projet, supportera le 53.20% du coût net, selon le détail ci-dessous :

Devis général		CHF	4'750'000.—
<u>A. Réaménagement de la Sionge, revitalisation, tronçons 1 à 4 :</u>			
Coûts des travaux		CHF	3'710'000.—
./. subvention de l'OFROU	18% de CHF 3'500'000.—	- CHF	668'000.—
./. subvention du SEn	95% de CHF 2'870'000.—	- CHF	<u>2'891'000.—</u>
Solde à la charge des communes de Sâles, Vaulruz et La Verrerie		<u>CHF</u>	<u>152'110.—</u>
<u>B. Revitalisation secteur Les Mosses :</u>			
Coûts des travaux		CHF	474'000.—
./. subvention de l'OFROU	18% de CHF 550'000.—	- CHF	85'320.—
./. subvention du SEn	95% de CHF 451'000.—	- CHF	<u>369'246.—</u>
Solde à la charge des communes de Sâles et Semsales		<u>CHF</u>	<u>19'434.—</u>
<u>C. Collecteur La Verrerie :</u>			
Coûts des travaux		CHF	566'000.—
./. subvention de l'AF	57% de CHF 550'000.—	- CHF	322'620.—
Solde à la charge des communes de Sâles et La Verrerie		<u>CHF</u>	<u>243'380.—</u>
Répartition finale par commune		<u>CHF</u>	<u>414'925.—</u>
Sâles	A+C = 53.2% // B = 50%	CHF	220'118.—
Vaulruz	A+C = 21.6%	CHF	85'426.—
La Verrerie	A+C = 25.2%	CHF	99'664.—
Semsales	// B = 50%	CHF	9'717.—